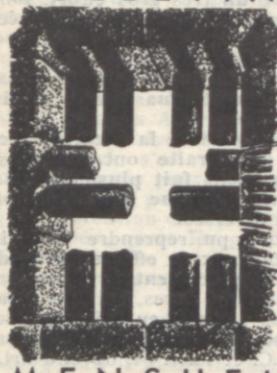


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

# VOIX ET VISAGES

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-7<sup>e</sup> • INVALIDES 34-14

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 29 JANVIER 1956

### Rapport Moral

Année 1955

Mme Postel-Vinay :

Mme Delmas ouvre la séance :

Mes Chères Camarades,

C'est mon privilège de vous souhaiter, une fois de plus, la bienvenue et de vous remercier de votre présence, gage de votre amitié et de votre fidélité à l'A.D.I.R.

Ce n'est pas sans une peine profonde que je vais vous lire les noms de nos camarades disparues au cours de l'année 1955. L'absence, ici, d'Hélène Lajeunesse qui a été un membre si fidèle de notre Conseil, nous est très cruelle.

Jacqueline de Baud.

Mme Charlotte Renaud avait travaillé à notre bibliothèque de la rue Guynemer, depuis le début, nous accueillant d'un cœur si délicat et généreux jusqu'à ce que la maladie l'oblige à résigner ses fonctions.

Yvette Cretin, que nous sommes nombreuses à avoir aimée, et qui a si longtemps et courageusement souffert.

Mme Martin-Dugué,

Mme Petillon,

Fanette Rohr,

Jeanne Sébastien.

Et enfin Mme Schlager qui, se sachant perdue, se préoccupait de nous donner des gravures pour la vente de solidarité!

En pensant à elles et à toutes nos camarades disparues, nous observons un moment de silence.

Avant de passer la parole à Anise Postel-Vinay, je voudrais exprimer le grand merci qui nous monte du cœur, à tous les amis de l'A.D.I.R., à notre amie Caroline Ferriday, aux dames vendéuses qui préparent avec tant de dévouement notre Vente de Solidarité des 10 et 11 mars 1956, à la Sorbonne, et merci à mes camarades et collaboratrices grâce auxquelles l'A.D.I.R. continue.

Mme Postel-Vinay présente les excuses des déléguées souffrantes :

Mmes Guivarch, de Bretagne; Saltet, de Nîmes; Viel, de l'Orne, souffrantes.

M<sup>me</sup> Marie, d'Angers, retenue pour raison familiale.

### I. — ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Sur le plan extérieur, l'A.D.I.R., au même titre que les 66 associations d'Anciens Combattants de France, est administrateur de l'Office National des Anciens Combattants, qui est à la fois une vaste assemblée consultative au sein du ministère et un large service social qui s'étend sur toute la France par ses Offices départementaux. Le Conseil d'administration de l'Office national, auquel nous avons un siège, ne se réunit que deux fois par an. Mais nous assistons à sa Commission permanente chaque mois, à titre d'auditeur. La Commission permanente est assistée de nombreuses sous-commissions : nous étions représentées cette année,

— à la Sous-Commission de la Rééducation et de l'Hébergement par Mme Payen;

— à la Sous-Commission des Enfants Victimes de la Guerre, par Mme Come;

— à la Sous-Commission du perfectionnement et du Reclassement par Mme Delmas;

— à la Sous-Commission du Souvenir et des Manifestations nationales par Mme Payen.

Dans les départements, nous entretenons partout d'excellents rapports avec les Offices départementaux. Nous avons même des sièges : dans la Loire-Inférieure (Mme Bouvron); le Loiret (Mme Flamencourt); la Seine (Mme de Renty).

Le statut définitif de l'Office devant entrer en vigueur en 1956, la répartition des sièges va être complètement révisée et notre Association est appelée à présenter ses candidatures avant mars 1956. Comme nous vous l'avons dit dans le bulletin, il sera tenu un très grand compte, dans l'attribution des sièges, du nombre de cotisants dans chaque association. C'est pourquoi nous vous avons demandé et vous demandons encore de faire un effort spécial avant la fin de février pour achever le versement des cotisations 1955.

L<sup>e</sup> P 4616

**Sur le plan intérieur :** Le Conseil d'administration de l'Association s'est réuni environ chaque mois, le Bureau chaque semaine. Le registre des procès-verbaux des Conseils d'administration est régulièrement tenu à jour, il est à la disposition de toutes les camarades.

Le travail quotidien est confié à la Secrétaire administrative, Mme Montel, qui assume la responsabilité générale de la maison : cotisations, fichiers (et les adresses changent souvent!), décorations, problèmes de locaux, matériel, etc... Responsable du courrier, elle aiguille correspondance et visiteurs vers les services intéressés. En 1955, le nombre de lettres reçues a été de 2.282, les lettres envoyées 3.146 et au moins autant de coups de téléphone dans les deux sens. Deux camarades, Mmes Jahan et Lésvière viennent régulièrement l'aider pour tous les travaux d'écriture. Mme Montel est la plaque tournante de l'Association ; elle assure toutes les liaisons entre l'extérieur et le siège social et entre le siège et les camarades. Ainsi c'est elle qui réunit les principaux éléments du bulletin et veille à son expédition. Gabrielle Ferrières a continué d'en assurer la composition et la rédaction jusqu'à cet automne. Son mauvais état de santé et ses fréquentes absences de Paris l'ont contrainte à abandonner cette charge qui lui tenait très à cœur et dont elle s'acquittait pour la plus grande satisfaction de toutes. C'est maintenant Geneviève Anthonioz et Anne de Seynes qui ont repris ce travail.

Nos réunions amicales se sont poursuivies comme les années précédentes : grands repas par « transports », dîners du lundi auxquels 20 à 50 camarades participaient chaque semaine pour la modique somme de 200 francs, grâce aux talents conjugués de Marguerite Billard, Mélie Cossiaux et Denise Come, piliers de la section parisienne.

L'arbre de Noël du 19 décembre, à la Mutualité, qui a compté 160 enfants pour 80 familles, a été un succès de la section parisienne : joujoux bien choisis et très gentiment présentés, organisation parfaite, atmosphère sympathique.

L'A.D.I.R. a également participé à de nombreuses cérémonies et manifestations extérieures, inaugurations, commémorations, congrès, remises de décorations, réunions d'informations, etc... Les camarades parisiennes se relaient pour assurer la présence de l'A.D.I.R. : Strasbourgaises et Parisiennes étaient au Struthof l'été dernier, et, pour la récente manifestation internationale des camps d'Italie, ce sont nos camarades savoyardes qui ont bien voulu nous représenter.

Enfin, pour en finir avec l'administration intérieure de l'Association, les problèmes de budget, qui ne sont pas les moindres, sont étudiés en réunion de bureau. Inutile de préciser que la colonne « ressources » constitue notre préoccupation constante. Depuis sa naissance, l'A.D.I.R. a dû constamment combler son déficit annuel par des ventes de solidarité longues et difficiles à organiser. Cette année encore, Mme Delmas, malgré une santé fortement ébranlée, assume l'entièvre responsabilité d'une vente indispensable à l'équilibre de notre budget. Quelques camarades lui apportent leur fidèle concours, nous les en remercions bien vivement. Mais le gros du travail est assuré par des amies de l'extérieur envers qui nous avons une grosse dette de reconnaissance. Il n'est d'ailleurs jamais trop tard pour bien faire. Toutes les camarades sont chaleureusement invitées à nous envoyer tous objets et produits qu'elles pourraient récolter pour être vendus les 10 et 11 mars prochains. Les

produits fermiers frais sont particulièrement demandés.

Il faut bien insister sur le fait — et Anne-Marie vous en reparlera tout à l'heure — que nous ne « tournerions » pas sans l'aide de la Société des Amis de l'A.D.I.R.

Les Amis de l'A.D.I.R. de Paris, sous l'impulsion dynamique de Parodi, nous apportent une aide devenue indispensable et les Amis de l'A.D.I.R. des Etats-Unis, animés par l'indéfectible amie de la France qu'est Caroline Ferriday, nous apportent non seulement une grosse aide pécuniaire, mais une aide matérielle et morale. L'année dernière, c'étaient des colis d'alimentation; cette année, ce sont des vêtements d'enfants. Dans nos démêlés avec l'O.N.U. et le gouvernement allemand pour nos « cobayes » — je vous en reparlerai tout à l'heure — les Amis de l'A.D.I.R. nous appuient par toutes sortes d'interventions pertinentes.

## II. — SERVICE SOCIAL

Nous comptons encore cette année 1.067 dossiers. Ce chiffre paraît énorme pour qui connaît avec quelle conscience et quelle minutie nous cherchons à résoudre les problèmes qui nous sont posés. En fait, les 1.067 dossiers n'ont pas tous été systématiquement rouverts cette année. Dieu merci, de nombreuses camarades, pour qui nous avons beaucoup travaillé les années précédentes, n'ont pas eu besoin d'avoir recours à nous cette année. Par contre, le malheur frappant au hasard, telle ou telle camarade qu'on croyait bien répartie dans l'existence, se trouve brusquement dans une situation difficile : 3, 5 et même 10 ans après, elle lance un S.O.S. et on exhume un des 1.067 dossiers tout poussiéreux. Certaines enfin qui, dès la libération, avaient volé de leurs propres ailes et que nous n'avions jamais vues, ont rencontré seulement cette année le gros accroc de santé ou telle difficulté professionnelle, et se sont vues ouvrir, en 1955 seulement, un beau dossier neuf.

Une bonne moitié de nos démarches ont trait à des problèmes de réforme — signalons en passant les services très précis que nous rend maintenant le Dr Raveau, lui-même ancien déporté — et à des problèmes de cartes. C'est très spécialement le secteur de Mme Engoumé qui, depuis le mois de septembre, s'est occupée de 44 dossiers de réforme et de 27 dosiers de cartes. Nous n'avons pas pu reconstituer les chiffres de Mme Moulin, notre ancienne Assistante Sociale, mais on peut situer le chiffre global de ces démarches aux environs de 150. Rappelez-vous un instant les innumérables difficultés de votre propre réforme, rappelez-vous les tribulations de Mme X..., décrites par Gabrielle dans son rapport d'il y a deux ans, multipliez tout cela par 150, et vous aurez une idée de ce qui a absorbé pour moitié l'activité de notre Service Social en 1955.

Le reste du travail social a été plus spécialement entre les mains de Mme Geoffroy-St-Hilaire depuis le départ de Mme Moulin, qui avait assuré les six premiers mois de l'année.

Il s'agit principalement du dépannage de camarades qui se trouvent provisoirement dans une situation chancelante.

Nous les aidons à en sortir en les faisant bénéficier de prêts ou de dons :

En 1955 : 1.248.388 francs ont été prêtés à 31 camarades, et 2.203.666 francs ont été répartis en dons à 127 adhérentes; pour 76 d'entre elles, c'était une aide de vacances.

Quelques camarades n'ont fait appel à nous que lorsque leur situation est de-

venue dramatique. Pour celles-là, il nous a fallu faire un très gros effort, longuement soutenu. Quelques autres, âgées et sans soutien, reçoivent une petite aide régulière de l'association.

Nous avons en outre pourvu 26 camarades de vêtements quasi-neufs et distribué 19 layettes.

En ce qui concerne la Sécurité Sociale, 3 dossiers de retraite ont été mis en route, nous avons fait plusieurs inscriptions et une vingtaine d'interventions à des Caisses diverses.

Nous avons pu reprendre nos visites dans les hôpitaux et effectué plus d'une vingtaine de placements en maison de repos, hôpital ou cures, soit un total de 800 journées environ en faisant jouer la Sécurité Sociale, les Offices départementaux des A.C. et l'art. 64, devenu art. 115 depuis.

Enfin, chaque fois qu'on nous demande notre intervention dans les domaines les plus variés, nous agissons toujours, parfois avec succès.

Une dernière rubrique pour le Service Social a été mise à l'essai en octobre dernier : nous avons confié à une camarade, Denise Vernay, plus connue sous le nom de Miarka, toutes les demandes de logements et d'emplois. Ce sont, comme vous le savez, les problèmes les plus difficiles à résoudre et nous sommes contentes de pouvoir nous faire aider par une camarade, soutenue par une équipe de filles actives. C'est un domaine où l'on fait dix démarches, toutes plus urgentes les unes que les autres... pour finalement aboutir à un échec. En ce qui concerne la question « logement », nous avons enregistré 8 demandes et 5 propositions. A la suite des 6 démarches faites par Miarka et Maryka, nous avons pu obtenir deux promesses formelles de relogement. Quant aux demandes de travail, nous en avons reçu 11; 2 seulement ont pu être satisfaites. On nous a fait 15 offres et Miarka a remis à deux camarades de sérieuses recommandations ayant trait à des traductions. Elle a procuré du travail provisoire à une autre. Nous serions reconnaissantes à toutes celles qui pourraient procurer des traductions ou des travaux dactylographiés à domicile, de le faire sans tarder, Miarka ayant de nombreuses demandes. Aux démarches faites dans cette branche d'activité, il convient d'ajouter 14 lettres et 22 coups de téléphone.

## III. — PROBLÈMES D'INTERET GÉNÉRAL

Contrairement aux accusations désespérées que nous recevons d'outre-Atlantique de notre chère Lucienne Laurentie, notre Association ne reste pas indifférente aux problèmes généraux qui intéressent les anciennes déportées de la Résistance.

1. — Cobayes : Vous savez que nous nous étions chargées, depuis 1951, de transmettre, soit à l'O.N.U., soit directement à Bonn, les dossiers des victimes des expériences pseudo-médicales. Nous sommes intervenues souvent par diverses voies pour hâter la liquidation du versement de la première indemnité. Malheureusement, de nombreux cas soumis à la Commission interministérielle de Bonn n'ont pas été reconnus victimes d'expériences proprement dites. On peut encore espérer que la découverte de nouveaux documents permettra d'établir de façon définitive si, dans tel ou tel camp, il y a eu, oui ou non, expérience.

L'indemnité versée après la décision de 1951 constituait unacompte sur une pension dont la loi restait à voter par le Parlement de Bonn. Maintenant, comme il fallait s'y attendre, les Allemands se

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

3

font tirer l'oreille pour sortir le texte de loi ouvrant droit à pension pour ces femmes et ces hommes rendus volontairement infirme par la science nazie. Malgré notre isolement de plus en plus sensible dans la France et l'Europe nouvelle, nous nous acharnons dans nos discussions avec les Allemands. Notre déléguée, Nina Iwanska, elle-même « Lapin » à Ravensbruck, s'est rendue à Bonn au début de ce mois pour enfoncer quelques portes, et nous poursuivons la bataille jusqu'à l'obtention de réparations, ô combien justifiées, pour les plus maltraitées de nos camarades.

Nous y serons sans doute aidées par l'éclatement de

2. — **L'Affaire Clauberg** : Pour celles qui l'ignorent encore, le SS Professor Clauberg était le médecin-chef du sinistre block des expériences de stérilisation à Auschwitz. Au moment des procès des médecins criminels à Nuremberg, Clauberg était porté disparu et n'a pas fait l'objet d'une procédure, encore qu'il ait été largement cité au cours des débats. Subitement, en octobre dernier, les Russes le rendaient aux Allemands avec un lot de prisonniers de guerre et de criminels de guerre. Clauberg aurait été condamné en U.R.S.S. à 25 ans de travaux forcés, mais au moment de sa libération, les Russes se seraient montrés intéressés par ses « travaux » et l'auraient convoqué à Moscou pour faire un rapport devant un groupe de médecins. Du coup, notre Clauberg, rentrant dans sa ville natale, à Kiel, s'est cru une nouvelle virginité et a fait paraître une annonce sous son propre nom, disant qu'il cherchait à recruter du personnel féminin (sténo-dactylos en particulier) à des conditions très avantageuses ! Il reste heureusement en Allemagne quelques solides anti-nazis et des organisations juives ont porté plainte. Clauberg a été arrêté, non pas laissé en prison, ce qui serait trop beau, mais interné dans un asile psychiatrique, où il a tout de même été reconnu responsable. Nous nous occupons actuellement, en liaison avec l'Amicale d'Auschwitz, d'envoyer quelques dépositions de victimes et de témoins au Parquet de Kiel, et nous espérons, non seulement faire triompher la justice, mais obtenir pour nos camarades, des dommages-intérêts qui nous mettront en suite en meilleure position pour obtenir la pension pour tous les « cobayes ».

### 3. — Commission internationale contre le régime concentrationnaire :

La Commission a poursuivi les enquêtes déjà en cours les années précédentes :

1) sur les camps en Chine : Des membres de la Commission se sont rendus à Hong-Kong. Ils en ont rapporté une très importante documentation constituée tant par des témoignages directs que par des rapports de toutes provenances. Selon le processus habituel, une demande d'enquête a été adressée au Gouvernement chinois. Elle est jusqu'à ce jour demeurée sans réponse. Diverses démarches ont été tentées, mais en vain. C'est alors que la Commission a décidé de tenir à Bruxelles dans le courant de l'été 1956, des séances où Européens et Asiatiques réunis jugeront sur documents de l'existence ou non d'un régime concentrationnaire en Chine;

2) sur les camps d'U.R.S.S. : au fur et à mesure des rapatriements de déportés provenant des camps russes, la Commission cherche à éclairer la situation sur la vie des détenus et s'efforce d'en suivre l'évolution. Une nouvelle demande d'enquête sur place est encore restée sans réponse;

3) des plaintes provenant d'Egypte, d'Indonésie, d'Algérie retiennent toute

l'attention de la Commission. Celle-ci accueille tous les renseignements qui peuvent lui être fournis sur toutes ces questions.

Le Bulletin de la C.I.C.R.C. que toutes nos camarades doivent recevoir, peut être adressé à tous ceux qui y seraient intéressés. Il tient au courant du développement et des travaux de la Commission.

3 bis. — **Organisation des pèlerinages** : En 1955, quelques pèlerinages vers les anciens camps de concentration ont été organisés par les uns ou les autres, sans que nous en ayons été averties à temps pour nous en informer.

Cette année, sous l'impulsion de M. Berthaud, ancien de Dachau et représentant de la France au Comité international du Service des Recherches (Archives d'Arolsen), les Associations d'Anciens Déportés étudient ensemble une coordination des efforts de chacun et une amélioration des conditions financières du voyage qu'on voudrait voir prises plus largement en charge par le Gouvernement allemand. Nous vous tiendrons au courant, par le Bulletin, des pèlerinages projetés pour cet été.

4. — **Comité de Liaison de la Résistance** : Nous faisons toujours partie de ce Comité qui groupe une quarantaine de mouvements, réseaux et associations. On y rencontre beaucoup de gens sympathiques. Ils sont toujours au courant des derniers événements qui portent atteinte à l'esprit de la Résistance et envoient des protestations ici et là ou font carrément des conférences de presse. C'est ainsi qu'une voix au moins s'est élevée dans la presse, le jour où le gouvernement français avait choisi la date de la capitulation allemande pour recevoir Adenauer à Paris. Ils suivent de près les manœuvres d'Isorni pour transférer les cendres de Pétain à Douaumont, c'est encore par eux que nous avons été alertées de l'affaire Clauberg et de bien d'autres scandales. Récemment, c'était le Président Noguères qui venait y exposer quelques-uns de ses documents inédits sur le procès Pétain.

5. — **S.T.O.** : Nous ne reviendrons pas sur le grave problème des S.T.O. qui cherchent à se faire attribuer le titre de déporté, nous vous en avons abondamment entretenues dans notre journal. Insistons simplement sur la gravité de la chose. N'est-il pas douloureusement inquiétant de voir dans cette affaire, des anciens résistants, y compris des résistants d'extrême-gauche, se faire les complices honteux d'une tentative d'avilissement du sacrifice des nôtres. Comment ne sentent-ils pas qu'ils viennent ainsi à la rescoufle des plus purs collaborateurs qui, eux, savent parfaitement ce qu'ils font en cherchant à noyer les plus durement éprouvés de la résistance dans la veulerie d'une jeunesse qui se laissait asservir sans mot dire. Heureusement, il existe un :

6. — **Comité d'histoire de la 2<sup>e</sup> Guerre Mondiale**, rattaché à la Présidence du Conseil, qui s'occupe, entre autres activités, de recueillir tous témoignages et documents sur la déportation, phénomène unique dans l'Histoire par son ampleur et sa cruauté. Nous sommes régulièrement invités à donner notre avis sur ces travaux. Il vient de reconstituer un film impressionnant qui s'appellera « Nuit et Brouillard ». Sa première projection a eu lieu mardi. Yvonne Oddon a dû y aller en l'absence de Kouri. Elle pourra vous donner ses impressions sur ce terrible document.

7. — **Réseau du Souvenir** : Le Réseau du Souvenir est le rassemblement de tous

ceux qui veulent entretenir la flamme de la fidélité envers les martyrs de la déportation. Notre association se joint bien sûr à leurs efforts, nous les avons aidés à placer des billets pour l'émouvante « Veillée du Souvenir » qu'ils avaient organisée au Palais de Chaillot en novembre. Nous leur sommes très reconnaissantes de veiller ainsi au respect du souvenir de tous les déportés de France. Ils arrivent à atteindre la nation toute entière, ce que seules, même en union avec les autres associations, nous n'arriverions pas à réaliser.

Voilà donc, dans ses grandes lignes, comment votre association a conçu et réalisé sa tâche en 1955. Il est assez remarquable de constater que, depuis onze ans, à travers d'innombrables difficultés et malgré l'inévitable pourcentage d'erreurs qu'il nous arrive à tous de commettre ici-bas, elle a suivi la droite ligne esquissée par ses fondatrices : souci primordial de l'entraide, sauvegarde de l'honneur des déportées de la Résistance. C'est sans doute au fonctionnement rigoureusement démocratique de notre association, minutieusement prévu dans nos statuts par notre juriste Elisabeth Ingrand, que nous devons cette continuité à travers la diversité des responsables que vous avez choisies. Un exemple l'illustre de façon aussi éclatante qu'émouvante : pour la première fois dans l'histoire de l'A.D.I.R., il lui a été remis en novembre dernier un magnifique don anonyme de 5.000.000 de francs, spécialement destiné aux femmes et aux enfants victimes de troubles psychiques consécutifs à la déportation. De cette histoire qui ressemble à un conte de fées, on peut tirer deux morales : la première, c'est que l'humanité compte encore quelques êtres généreux qui, même au bout de dix ans, n'oublient pas (et notre reconnaissance envers ce donateur inconnu durera autant que nous-mêmes) ; la deuxième, c'est que sans le sérieux et la continuité de notre effort depuis dix ans, le donateur anonyme n'aurait jamais choisi notre Présidente pour lui confier cette somme. J'ajoute, pour entrer dans les détails, que si Claire Davinroy n'avait pas amorcé notre demande de reconnaissance d'utilité publique, si Gabrielle Ferrieres n'avait pas repris les démarches jusqu'à leur aboutissement en 1951, nous n'aurions pas eu le droit, en 1955, d'accepter ce merveilleux cadeau...

Vous avez chacune, en particulier, une grande part à la solidarité de notre démocratique association, vous allez encore le prouver tout à l'heure quand, après la discussion d'usage, vous allez renouveler le tiers de votre Conseil d'administration. Je dois dire que, cette année encore, nous n'avons reçu aucune candidature nouvelle spontanée. Cependant, comme vous avez pu le lire sur les bulletins de vote qui vous ont été remis, nous avons sept sièges à pourvoir. Nous nous sommes donc permis de demander à deux camarades, connues pour leurs états de service dans la Résistance et leur souci des camarades, de bien vouloir présenter leur candidature.

Nous pensons répondre au vœu qui a été formulé l'an dernier en vous les présentant brièvement, si vous ne les connaissez pas déjà, et, par la même occasion, en rééditant la présentation des camarades sortantes rééligibles :

1. **Claire Chevillon** : Professeur d'anglais à la Sorbonne et à l'Université anglaise de Bristol.

1940 : Activité clandestine isolée, puis affiliation au B.O.A. (Bureau des Opérations Aériennes).

— Arrêté en avril 1943. Fresnes.

— Libérée le 18 juin 1943.  
Puis service du chiffre au secrétariat du représentant du Général de Gaulle à Paris, avec « Max » (Jean Moulin), ses successeurs et Alexandre Parodi, jusqu'à la Libération.

2. Jacqueline Souchère-Richet :  
1940 : Renseignement avec un groupe qui devient le réseau Hector.

Fausses cartes.

1942 : Hébergement pour C.L.D. Castille.

— Arrêté le 31 mai 1943 pour hébergement Fresnes.

— Déportée sans jugement en octobre 1943. Ravensbruck, Barthe, Ravensbruck, Mauthausen.

— Libérée par la Croix-Rouge Internationale le 22 avril 1945.

— Rattachée au réseau Hector-Cincinnatus (1940-1941) et C.L.D. Castille.

3. Anne-Marie Boumier : Conseillère du Travail.

1940 : Action clandestine isolée.

1941 : Organisation d'un mouvement de résistance comprenant : choc, propagande, renseignements.

— Arrêtée le 25 octobre 1941. La Santé.

— Jugée à Sarrebruck le 12 octobre 1943 — 7 ans de travaux forcés.

— Déportée à Lubeck, Cottbus, Ravensbruck, Mauthausen.

— Libérée le 28 avril 1945.

— Rattachée au réseau Hector.

4. Denise Come :  
1943 : Hébergement. Liaisons. Réunions de réseaux.

— Arrêtée le 24 juillet 1944 : Fresnes.

— Déportée sans jugement : Melun, Romainville, Torgau, Abteroda, Maarkleberg. — Evadée le 22 avril 1945.

— Rattachée à C.D.L.R.

5. Yvonne Oddon : Bibliothécaire du Musée de l'Homme.

1940 : Fondation et secrétariat du réseau du Musée de l'Homme.

— Arrêtée le 10 février 1941. Cherche-Midi, Santé.

— Jugée à Fresnes le 17 février 1942. Condamnée à mort.

— Envoyée en « sursis d'exécution » en Allemagne, à Anrath, Lubeck, Cottbus, Ravensbruck, Mauthausen.

— Réseau Musée de l'Homme.

6. Mme Payen :  
1942 : Transports poste radio. Emissions.

— Arrêtée le 6 juillet 1944. Fresnes.

— Déportée sans jugement à Ravensbruck, Torgau, Abteroda, Maarkleberg.

— Rattachée au réseau « Alliance ».

7. Germaine Tillion : Ethnologue. Attachée à la Recherche Scientifique.

1940 : Activité clandestine isolée. Collis aux prisonniers d'outre-mer. Hébergement.

1941 : Démarches (vaines) pour empêcher l'exécution des garçons du Musée de l'Homme.

1942 : Tentative pour faire évader les frères de Vomecourt.

— Arrêtée le 15 août 1942. La Santé, Fresnes.

— Déportée sans jugement en octobre 1943 à Ravensbruck.

— Libérée le 22 avril 1945 par la Croix-Rouge suédoise.

— Rattachée au réseau du Musée de l'Homme.

Madame Delmas va maintenant passer la parole à A.M. Boumier pour la lecture du rapport financier. Je vous remercie de la sympathique attention que vous m'avez accordée, et vous demande de redoubler d'attention en écoutant Anne-Marie.

L'équilibre de nos finances est la clef de voûte de notre travail.

## Compte-rendu Financier de l'A.D.I.R.

Anise vient de retracer devant vous l'étendue des activités de notre Association. Je voudrais vous demander quelques instants d'attention pour vous entretenir de questions très précises concernant la manière dont est établi notre budget.

Il est indispensable que vous connaissiez les conditions de fonctionnement de la trésorerie, afin que, bien informées, vous puissiez en toute connaissance de cause approuver ou désapprouver le compte rendu de gestion financière qui vous est soumis.

Je désire donc vous faire connaître :

1<sup>o</sup> Quelles sont nos sources de recettes, et

2<sup>o</sup> Quels sont nos principaux postes de dépenses.

Aux termes des statuts (article 16), les recettes de notre Association proviennent :

1<sup>o</sup> des cotisations et souscriptions de ses membres;

2<sup>o</sup> des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des Etablissements publics;

3<sup>o</sup> du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé;

4<sup>o</sup> des ressources créées à titre exceptionnel (comme loteries, ventes de charité, etc...).

I. — Au titre cotisations et souscriptions des membres, nous avons reçu en 1955 : 337.835 fr., représentant 1.120 cotisations pour un total de 1.942 adhérentes. Je conviendrez que cela est bien faible. Je profite de cette occasion pour faire appel à la conscience de nos adhérentes. Acquitter régulièrement sa cotisation est le devoir élémentaire de toute personne qui, librement, a adhéré à une association et a ainsi accepté de bénéficier des avantages qu'elle procure, mais aussi de contribuer à sa bonne marche.

II. — Les subventions de l'Etat, départements et communes nous sont fournies par :

1<sup>o</sup> Notre Ministère de tutelle qui, par les soins de l'Office National des A.C., nous a versé cette année une subvention de 900.000 francs;

2<sup>o</sup> Le département, par les soins du Conseil général de la Seine, nous a versé 80.000 francs ;

3<sup>o</sup> Le Conseil municipal de Paris nous a octroyé 150.000 francs.

Le montant de ces subventions s'élève à 1.130.000 fr.

III. — Les libéralités proviennent :

1<sup>o</sup> Des dons fournis, soit par un supplément des cotisations versées par les adhérentes, et cela pour un total de 345.360 francs, soit de dons remis par des personnes s'intéressant à notre Association, et je signale celui de 5.000.000 de francs, versé par un généreux anonyme qui désire ainsi venir en aide à celles de nos camarades qui ont été plus spécialement atteintes dans leur équilibre mental;

2<sup>o</sup> Des cotisations des Amis de l'A.D.I.R. (section française, pour un total de un million de francs) ;

3<sup>o</sup> Des cotisations des Amis de l'A.D.I.R. (section américaine, pour un total de 1.840.000 fr.) ;

4<sup>o</sup> Au chapitre des manifestations, nous avons inscrit cette année le résultat de la tombola tirée au début de l'année dernière et qui a rapporté 1.677.645 fr.

Nous devons ajouter à ce chapitre de recettes, les remboursements de prêts qui se sont élevés à 852.616 fr., en nette amé-

lioration sur l'année précédente, puisque les sommes remboursées sur les prêts de 1955 représentent 70 % de ces prêts, alors que l'année précédente les remboursements ne représentaient que 20 % des prêts consentis.

Enfin, en dernier lieu, mentionnons les recettes diverses s'élevant à 363.618 fr., provenant de la vente de livres, vente d'un piano, insignes et médailles, etc...

La totalité des recettes ainsi encaissées au cours de l'année 1955 s'élève à 12 millions 482.945 francs.

Pour avoir le montant exact de notre actif, nous devons ajouter à ce chiffre une somme de 6.032.701 fr., représentant l'excédent de caisse au 1<sup>er</sup> janvier 1955.

Nous arrivons ainsi au total de 18 millions 579.755 fr., qui ont été inscrits à notre crédit.

Voyons maintenant comment s'établissent les dépenses.

Tout d'abord les frais administratifs, comprenant : loyer, impôts, éclairage, chauffage, fournitures de bureau, courrier, pour un total de 692.484 fr.

Nous pouvons espérer que, du fait de notre transfert boulevard Saint-Germain, les conditions de loyer étant plus avantageuses, ces frais seront cette année en légère diminution.

Viennent ensuite les appointements du personnel, auxquels il faut ajouter les charges sociales afférentes, et cela pour un total de 2.434.938 francs.

Grâce à la réorganisation de nos services, nous pensons pouvoir vous présenter l'an prochain une diminution de ce chapitre de dépenses.

Notre bulletin « Voix et Visages » s'inscrit dans la colonne « dépenses » pour une somme de 202.434 francs. Cette somme est élevée et pèse lourdement sur notre budget, aussi sommes-nous particulièrement reconnaissantes à celles de nos adhérentes qui, par un supplément de cotisation, souscrivent en fait un abonnement à notre bulletin.

Les frais d'Assemblée générale, convocations, location de salles, se sont élevés en 1955 à 93.786 francs.

Les ristournes sur cotisations reversées aux déléguées régionales se montent à 179.401 francs, et la remise à la section parisienne du bénéfice de la vente des insignes « Bleuet » et insignes « Struthof » s'élève à 64.129 francs.

Enfin, les dépenses diverses : fleurs pour enterrement, remboursement de frais de déplacements, etc., s'élèvent à 112.814 francs.

Le total de ces dépenses nécessitées par le fonctionnement administratif de notre Association s'élèvent à 3.779.986 francs.

Exampons maintenant les dépenses effectuées au titre aide sociale :

— Une somme de 2.203.666 francs a été affectée à des dons ;

— Une somme de 1.248.388 francs a été affectée à des prêts ;

— Soit un total de 3.452.054 fr. attribués au titre aide sociale.

Ajoutons à cela les 3.779.986 francs nécessités par l'administration, nous arrivons à un total de dépenses de 7.232.040 francs.

Ainsi que je vous l'ai annoncé au début de cet exposé, le total de nos recettes s'élève à 18.579.755 francs, c'est donc un supplément de recettes de 11.347.715 francs que nous pouvons inscrire au début de notre budget 1956.

Est-ce à dire que devant un tel résultat nous devions penser que l'on peut puiser sans fin dans la Caisse de l'A.D.I.R.

Non, bien sûr, car dans toute gestion de trésorerie il faut établir des prévisions, il faut pouvoir assurer pendant une assez longue période la marche des

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

services. Or, qui peut présumer de l'avenir, et nous affirmer que les générosités dont nous avons été les bénéficiaires cette année seront reconduites dans le futur.

N'oublions pas non plus que certaines attributions de dossiers ont une destination très précise et ne peuvent qu'en partie être considérées comme entrant dans le budget général.

Quoi qu'il en soit, c'est cependant sur une note optimiste qu'il faut terminer ce rapport, car la vie de notre association et toutes les activités d'entraide qui en découlent sont assurées pour l'exercice en cours.

Nous comptons sur vous toutes et notamment sur votre coopération directe ou indirecte pour le succès de la vente de solidarité qui nous permettra du moins, nous l'espérons, d'assurer notre budget pour les prochaines années à venir.

### RAPPORT PRÉSENTÉ PAR Mme BILLARD

Commissaire aux Comptes

En exécution de la mission que vous avez bien voulu me confier, j'ai examiné le compte de gestion établi par notre Association pour l'exercice 1955.

Il appartiendra à notre trésorière de vous donner toutes les explications nécessaires sur la nature et l'importance des diverses recettes et dépenses de l'exercice et de vous faire part de ses observations sur les résultats financiers de la gestion.

J'ai, pour ma part, constaté que les comptes qui vous sont présentés sont en exacte concordance avec les énonciations des registres et documents comptables tenus par votre Association et que la comptabilité elle-même est régulièrement tenue et mise à jour.

Les valeurs inscrites à votre Actif : disponibilités en caisse, en banque, aux Chèques postaux, fonds placés en report ou en bons du Trésor, m'ont été justifiées, ainsi que la situation des comptes créditeurs figurant à votre Passif.

Les sommes affectées en 1955 à la dotation statutaire ont été déterminées conformément aux statuts.

J'ai également constaté que les écritures concernant les dépenses et les recettes de gestion étaient assorties de pièces justificatives explicites et en bonne forme et que, d'autre part, ces dépenses et recettes avaient été correctement classées dans les comptes de gestion sous des rubriques correspondant à leur nature véritable.

En définitive, il ressort des vérifications et sondages auxquels j'ai procédé que les comptes qui vous sont soumis ont été établis avec exactitude et sincérité et j'estime que vous pouvez, en toute connaissance de cause, les approuver.

Le Commissaire aux Comptes.

Le Rapport Moral et le Rapport Financier sont adoptés à l'unanimité.

Deux Commissaires aux Comptes sont élus pour 1956: Mmes Billard et Geoffray.

## Discussion Générale

**Anise Postel-Vinay.** — Plusieurs camarades n'ont pu venir à l'Assemblée générale en raison de la rigueur de la saison. Au cas où le report de l'A.G. en mars par exemple, serait légalement possible, les membres présents seraient-ils partisans d'un changement de date, ou préféreraient-ils le « statu quo » ?

Une forte majorité se prononce pour le changement de date.

Le Bureau s'engage donc à étudier les possibilités légales d'un tel changement.

**Anise Postel-Vinay.** — Je dois encore vous faire part d'un vœu formulé par une camarade, A.-M. Krug-Basse qui a été jusqu'à ces derniers temps déléguée de l'A.D.I.R. aux Etats-Unis: elle souhaiterait que le bulletin soit ronéotypé et non plus imprimé pour des raisons d'économie. (*Mouvements de protestations.*)

Le Conseil d'administration, déjà saisi de la question en décembre dernier, avait voté à l'unanimité le maintien de l'imprimerie, même si cela devait coûter plus cher à l'A.D.I.R.

Or d'une étude comparée succincte des chiffres il ressort ceci : le numéro du bulletin tiré à 2.000 exemplaires, frais de poste non compris, nous a coûté en 1955 environ 40.000 à 45.000 francs. Une nouvelle hausse des prix nous le mettra à 45.000-50.000 francs. Or, nous venons d'obtenir, en raison de notre reconnaissance d'utilité publique, un dégrèvement de taxes de 25 % (nous allons même toucher un rappel pour les trois dernières années écoulées), ce qui remet notre bulletin à 36-40.000 francs le numéro.

En ronéo il faut compter environ 2 fr. la feuille. Il nous faudrait une vingtaine de feuilles par numéro. Pour 2.000 bulletins, cela nous ferait 80.000 francs; 70.000 si on nous fait un rabais.

Et nous aurions en plus des frais d'agraffage, frais de mise sous bande ou sous enveloppe et frais d'expédition sup-

plémentaire en raison du poids.

Ceci n'est pas un devis, mais une simple prévision calculée d'après notre expérience.

Le maintien du journal imprimé est voté à l'unanimité.

**Mme Caron.** — Les cartes du Combattant doivent-elles ou non être renouvelées cette année? Mme Engoumé précise qu'il a été effectivement question de les renouveler cette année, mais il y a eu contre-ordre. Il n'y a donc rien à faire actuellement. Mme Postel-Vinay ajoute que de toute manière l'association sera informée des nouvelles dispositions qui pourraient être prises par la Commission permanente de l'Office National des Anciens Combattants et qu'elle les publiera immédiatement dans le Bulletin.

**Mme Clément** demande un annuaire renfermant les noms et adresses de toutes les camarades. Certaines préférant ne pas donner leur adresse, elle propose que chaque section établisse une liste des camarades acceptant de communiquer leur adresse. Il pourrait y avoir un annuaire pour chaque section et un au siège à Paris.

Mme Postel-Vinay fait remarquer que l'Association ne donne jamais l'adresse d'une camarade.

S'il y a lieu d'envoyer une circulaire, Mme Gorce-Rousseau offre de taper le stencile. Mme Postel-Vinay l'en remercie.

Mme Payen signale qu'il existe un annuaire très complet des médaillés de la Résistance, mais Mme Postel-Vinay objecte que tous les résistants ne sont pas forcément médaillés.

Mme Postel-Vinay pense qu'il est bon d'adopter la formule de Mme Clément et de se faire envoyer par les déléguées de chaque section la liste des camarades qui veulent bien figurer dans l'annuaire.

**Mme Vaillot** revient sur la question de l'élection des représentants des diverses catégories de victimes de la guerre et

## Compte de Gestion de l'Exercice 1955

	CREDIT (Recettes)	DEBIT (Dépenses)
Excédent de Caisse au 1-1-1955	6.032.701	692.484
<b>Dons.</b>		
Amis de l'Adir.	1.000.000	Dépenses divers 112.814
Amoyne	5.000.000	Achat de val... 4.000.000
Amis de l'Adir (U.S.A.)	1.840.000	4.112.814 4.112.814
Divers	345.360	
	8.185.360	
Cotisations	337.835	Appointements et charges sociales 2.434.938
Subventions	1.130.000 (1)	Dons 2.203.666
Remboursements de prêts	852.616	Prêts attribués 1.248.388
Manifestations	1.677.645	Ristournes sur cotisations 179.401
Recettes diverses	363.618	« Voix et Visages » 202.434
	18.579.775	Frais d'Assemblée générale 93.786
		Remise à la Section Parisienne 64.129
		11.232.040
Résultat de gestion	7.347.735 (2)	7.347.735
		18.579.775
(1) O.N.C.	900.000	(2) Caisse 34.720
Cons. munic.		Chèqu. post. 1.690.886
Paris	150.000	Banque 5.622.129
Cons. général		
Paris	80.000	
	1.130.000	7.347.735

Portefeuille : 4.000.000 (achat de valeurs du 22 juillet 1955).

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay

Imp. Lescaret, 2, rue Cardinal, Paris.

d'anciens combattants au sein du Comité d'administration de l'Office National et du Conseil d'administration des Offices départementaux et d'outre-mer (décret n° 55-1166 du 29-8-55 publié au J.O. du 3-9-55, page 8819) et demande si une déléguée chargée de plusieurs départements peut avoir un siège dans l'office de chaque département.

Mme Engoumé étudiera cette question.

Mme Caron aimera qu'on lui précise si le grade dans la Résistance modifie le taux de la pension. Mme Engoumé affirme, d'une manière absolue, que le grade influe sur la pension. Il en est de même pour les pensions de veuves.

M<sup>e</sup> Martinache a vu accorder dans le Nord, aux veuves de fusillés ou morts en déportation, les mêmes avantages que ceux accordés aux veuves d'officiers ou sous-officiers, notamment en ce qui concerne les appareillages et les soins. Cette mesure est-elle générale? Mme Engoumé le pense mais elle s'en assurera et le fera savoir par le Bulletin.

Mme Javelot a entendu parler à la Radio de voyages qui seraient organisés pour permettre aux déportés survivants d'aller en pèlerinage sur les anciens lieux de leur déportation. L'Association n'étant pas au courant de cette question va s'en informer.

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier — Je voudrais parler de l'article paru dans le dernier bulletin concernant les S.T.O. Car je fais partie de l'A.D.I.R. et je fais aussi partie des 491 députés qui ont voté l'attribution du titre de « Travailleur déporté » aux anciens S.T.O.

Je comprends qu'on puisse avoir des opinions différentes sur cette question, mais je prends la parole à cause des appréciations sur les raisons pour lesquelles nous avons voté cette loi. Je veux parler de la citation de « L'Aurore » qui dit qu'en faisant cela, « le Parti communiste aura bien mérité de l'hitlérisme », et je trouve fâcheux que l'A.D.I.R. en la publant la reprenne à son compte en ajoutant que c'est « une des tentatives qui concourent à l'heure actuelle à réhabiliter le vichysme au détriment de la Résistance ».

Mes camarades et moi, nous avons voté cette loi avant tout pour une question de principe, parce que le tribunal de Nuremberg a considéré en propres termes, « la déportation du travail » comme un crime de guerre. Son organisateur Sauckel a été, à ce titre, condamné à mort et pendu. Je ne veux naturellement pas faire de comparaison entre la déportation du travail et la nôtre. Mais même si la nôtre a été incomparablement plus atroce, il n'en reste pas moins que Sauckel a été catalogué comme criminel de guerre parce que la déportation du travail a été considérée comme un crime de guerre. Cela fait partie des nombreux crimes hitlériens qu'il ne faut pas oublier et c'est pour cela que nous avons voté comme nous l'avons fait.

Anise Postel-Vinay. — Sauckel n'avait-il rien eu à faire avec l'organisation du travail dans les camps de concentration?

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier. — L'acte d'accusation contre Sauckel « porte qu'il a eu incontestablement une responsabilité générale dans l'ensemble du programme du travail obligatoire »...

... « Il a été démontré que Sauckel était chargé d'un programme qui impliquait pour plus de 5 millions d'êtres humains, la déportation en vue du travail obligatoire et que pour beaucoup d'entre eux cette déportation s'effectuait dans des conditions de cruautés effroyables. »

Le délégué de la Francé, M. Hertzog, au tribunal de Nuremberg, interrogant Sauckel lui a demandé : « Savez-vous combien d'ouvriers français ont été déportés en Allemagne à la suite de vos différentes actions? » — Sauckel : « Autant que je m'en souviens, 7 à 800.000. »

Il s'agit donc bien des S.T.O.

En outre, il ne me semble pas que ce soit le titre de déporté qui soit un titre de gloire. On peut se glorifier d'avoir été de la Résistance, mais pas d'avoir été simplement déporté. Je me glorifierai plutôt d'avoir été une résistante pas déportée que d'avoir été une déportée tout court. La déportation est un fait, quel qu'en soient les motifs, et c'est ce fait qui est reconnu comme titre de guerre. Le titre de « travailleur-déporté » n'est donné qu'à ceux qui n'ont pas été des volontaires. Les volontaires n'y ont pas droit. L'article L 312 du Code des Pensions stipule même « que ne peuvent y prétendre ceux dont le comportement a été contraire à l'esprit de la Résistance ».

J'ajouterais que parmi les 120 députés qui ont voté contre le titre de « travailleur-déporté » et dont le Bulletin donne les noms, en quelque sorte comme ayant droit à la reconnaissance des déportés de la Résistance, il y en a 51 qui ont voté pour le réarmement de l'Allemagne et 81 pour l'amnistie des criminels d'Oradour-sur-Glane. Il me semble que si l'on parle « d'avoir bien mérité de l'hitlérisme » et de « concourir à réhabiliter le vichysme », cela devrait s'adresser plutôt à ces gens-là.

On n'a pas le droit d'être injurieux à l'égard de camarades qui ni sur le plan de la Résistance, ni sur le plan de l'action qu'ils ont menée pour la défense des déportés n'ont quoi que ce soit à se reprocher.

Je demande, étant donné ce qui a été publié dans le dernier Bulletin, de pouvoir exprimer dans le prochain numéro mon point de vue. Je regrette que l'A.D.I.R. qui se dit une organisation qui ne fait pas de politique ait émis, sur cette question, des appréciations d'un caractère partisan.

Mme Delmas remercie Marie-Claude de son intervention.

Anise Postel-Vinay. — Bien sûr, nos colonnes te sont ouvertes et tu pourras y exposer ton point de vue.

Nous nous sommes attachées à cette question parce qu'elle nous concerne directement en tant qu'association. Ce projet vient à l'encontre des buts de notre association, qui sont, statutairement, de défendre les déportées dans leur honneur et dans leurs droits.

Nous avons publié la liste des députés qui nous ont défendues dans cette affaire. Mais si un jour, parmi ceux-ci, il s'en trouvait qui attaquent les déportés sur un autre terrain, nous ne serions aucunement gênées de le publier.

Je suis contente que tu sois intervenue sur cette question parce qu'elle est grave, parce qu'il nous a été particulièrement pénible de constater que ta position rejoignait celle de la grande majorité de nos députés.

La confusion entre déportés et S.T.O. se répand de plus en plus. Elle est beaucoup sensible en province qu'à Paris. Combien de fois les « vrais déportés » lisent avec stupeur le lundi matin dans leur journal régional un article sur trois colonnes relatant que les « déportés » de la région sont allés déposer une gerbe au Monument aux Morts. En fait de déportés, il ne s'agit que d'anciens travailleurs en Allemagne S.T.O. et travailleurs volontaires groupés sous le même drapeau. Les vrais déportés de la région

seront sans recours quand la loi aura accordé leur titre aux autres. Et ce n'est que le début des abus. Tu ne te rends sans doute pas compte de cela à Paris. (Vifs applaudissements.)

Denise Pons. — Il y a peu de temps, mon mari s'est trouvé dans le train avec des hommes dont il s'est rapproché parce qu'ils se disaient anciens déportés. Ce n'est que dans le cours de la conversation qu'il n'est aperçu qu'il s'agissait d'anciens S.T.O. Il y a un très gros distinguo à faire, surtout d'ordre moral.

Geneviève Antonioz. — Marie-Claude parle de la déportation comme un fait. C'est justement ce fait qui n'est pas le même. La déportation du travail a-t-elle eu quelque chose de commun avec la déportation vers les camps de concentration?

J'ai un mot à dire parce que je me suis occupée du bulletin : nous avons demandé à six journaux de faire un article. Malheureusement, il n'y a que le « Figaro » et l'*'Aurore'* qui aient accepté de le faire. Ils ne représentent pas forcément notre point de vue, mais ce sont les deux seuls qui nous aient tout de même aidés.

M<sup>e</sup> Marx. — Quand on parle des déportés, on voit les souffrances infligées aux déportés, et avant tout l'atteinte portée à leur dignité humaine. Les S.T.O. ont gardé, eux, leur dignité humaine ; ils n'ont pas connu de sévices, ils n'ont jamais crevé de faim, ils n'ont pas été conduits aux chambres à gaz en commençant par les plus âgés et les malades. Ils sont revenus avec de l'argent. (Vifs applaudissements.)

M<sup>e</sup> Martinache (de Lille). — A l'origine, le mot « déporté » était un adjectif, pas un nom. Il a représenté ensuite quelque chose de si extraordinaire qu'il est devenu un substantif. Je tenais moi-même à marquer une différence entre les différentes sortes de déportées que nous étions dans notre petit camp. Je me sentais déportée militaire, d'autres étaient des déportées politiques. Les motifs étaient nobles, mais pas les mêmes que les autres...

Anise Postel-Vinay. — Attention, tu sors du sujet...

M<sup>e</sup> Martinache. — ...Mais non... s'il n'y avait pas tant de gloire attachée au mot « déporté », il ne serait pas tant recherché.

## RESULTATS DES ELECTIONS

Les opérations de vote ont donné les chiffres suivants :

Nombre de voix exprimées : 524.	
Mlle Boumier	500 voix élué
Mlle Chevillon	521 —
Mme Côme	519 —
Mlle Oddon	521 —
Mme Payen	359 —
Mme Souchère	524 —
Mlle Tillion	519 —

## LE DEJEUNER DE CLOTURE

Pour terminer cette réunion annuelle, un déjeuner de 150 couverts réunit, au Foyer de la Maison de la Mutualité, les adhérentes venues de tous les coins de la France. 150 couverts : un record ! Les serveurs étaient débordés.

L'émotion joyeuse de se retrouver et de ressusciter les vieux souvenirs multiplia le murmure des voix, évoqua, un instant, la rumeur puissante des bavardages du block, pendant la quarantaine. Dire que c'est dans ce bruit infernal du block qu'est née cette camaraderie si solide qu'on la voit, douze ans plus tard et plus que jamais, s'affirmer dans la liberté...

## L'Essor de l'A.D.I.R.

Je voudrais donner ici les quelques impressions d'une adhérente sur la dernière Assemblée générale, que je ne vis jamais si nombreuse ni si disciplinée... Assise sur la moitié d'une chaise, dans mon petit coin, j'écoutes, avec les autres, le rapport si clair, si dense, d'Anise Postel-Vinay, celui, bien martelé, précis, optimiste de A.-M. Boumier, l'intervention véhément de Marie-Claude Vaillant-Couturier, la réponse de Geneviève Antinoz et les discussions passionnées, mais ordonnées, qui suivirent. Et c'était exaltant.

Il me semble, et quoique nous ne soyons brillantes, au point de vue santé, ni les unes ni les autres, que notre A.D.I.R. est en plein essor. Aidées par le travail plus que consciencieux, tenace et fraternel, des assistantes sociales, certaines d'entre nous ont obtenu un taux de réforme qui stabilise un peu leur budget, grevé par les maladies et les misères physiologiques. Elles peuvent donc se tourner vers les camarades plus lourdement handicapées, qu'une petite pension ne peut faire vivre, à plus forte raison aider à payer de lourds frais médicaux. Pallier cette détresse est un des grands buts de notre solidarité. La défense de nos intérêts moraux en est un autre. Et, cette année, plus que jamais, il semble que nous ayons retrouvé notre vocation de résistantes, notre idéal jamais oublié, mais en sommeil, à cause de notre fatigue et de nos luttes matérielles. Notre Comité défend la cause française et de grandes causes spirituelles qui s'y rattachent. A côté de moi, une camarade murmure : « Quel travail elles ont accompli, ces femmes... ». Et l'émulation me gagnait, avec, de nouveau, le désir d'agir, moi aussi. Nous ne sommes que deux mille, mais si nous sommes prêtes à servir, comme pendant la guerre, ces deux mille peuvent compter.

UNE ADHERENTE.

### Le Mot pour rire . . .

#### LA « LOI PANURGE »

Dans la mer de la démagogie fut, un jour, jetée la « proposition de loi Mouton », à la suite de laquelle se précipitèrent tant de nos élus.

La « loi Mouton », une fois votée, accorderait le titre de déportés aux S.T.O. Les S.T.O. sont partis 700.000 environ et sont revenus à peu près aussi nombreux. Les déportés étaient 240.000 au départ (en wagons plombés). Ils sont 27.000 aujourd'hui. Evidemment, ça ne fait pas beaucoup d'électeurs.

J'offre à un député astucieux comme Panurge, une petite idée à creuser :

Je ne vois pas pourquoi on ne considérerait pas tous les Français comme des déportés, puisque, sous l'occupation et la botte allemandes, ils n'étaient plus du tout chez eux !

Ainsi, les nombreuses villes de France qui, par piété et reconnaissance, ont baptisé une de leurs rues « Rue des Déportés » sauraient que cela signifie non seulement « Rue des S.T.O. » mais aussi « Rue des Occupés » !

La surenchère électorale ne peut être dépassée par la « loi Panurge » accordant le titre de déporté à tous les Français.

## TRIBUNE LIBRE

*Nous rappelons que la Tribune Libre est une place accordée à chacune d'entre nous pour y faire entendre son opinion personnelle, mais que cette opinion n'engage en rien l'A.D.I.R. ou son Conseil d'administration.*

Rio, 30 octobre.

Mes camarades,

Une fois de plus, à une question posée amicalement mais fermement au Conseil d'administration, il m'a été répondu non moins amicalement et fermement : « Tu sais que nous ne nous occupons pas de politique, nous sommes et demeurons un service d'entraide. » Ne discutons donc plus ce point. Mais me sera-t-il permis, dans une lettre ouverte de notre journal, d'appeler mes camarades non pas à partager mon point de vue sur les événements brûlants de l'heure — ce qui m'exposerait aux foudres du Conseil — mais du moins de leur demander de bien vouloir considérer ces événements, se faire une idée sur eux, et ensuite agir selon ce que cette méditation leur aura suggéré. Ne dites pas : elle nous prend pour des bêtes ! Des statistiques données par l'Institut français d'Opinion publique il ressort que, sur une question telle que « Faites-vous confiance au Gouvernement pour les problèmes d'Afrique du Nord ? », 33 % ne se prononcent pas. Que sur telle autre : « Selon vous, faut-il que l'Algérie garde son statut ou accepteriez-vous un lien moins étroit ? », 27 % sont sans opinion ! Quand on regarde ces chiffres, on ne peut s'empêcher de se demander sans une inquiétude légitime si, parmi tous ces sans opinion, il y a beaucoup de braves gens et de gens braves, qui, une fois dans leur vie au moins, ont su faire un choix et s'y tenir en dépit de ses dangers. Je ne peux, moi, m'empêcher de me demander : combien de camarades parmi ces sans opinion ? Et c'est pour cela que j'espère que l'on voudra bien publier ces lignes. Il n'y est pas dit : « Le salut viendra d'ici ou de là ». Mais seulement : Regardez. Étudiez. Faites-vous une opinion raisonnable et raisonnée. Ne soyez pas de ceux qui ne se prononcent pas. Ce n'est pas de la politique mais seulement de l'histoire, de l'histoire toute fraîche, bien sûr, mais déjà sanctionnée par un vote, qu'il n'y a pas 5 % d'abstentionnistes chez ceux qui veulent fortement une chose.

Mes camarades, vous avez donné l'exemple du courage, continuez à donner celui de la décision.

Lucienne LAURENTIE.

Nous souhaitons que toutes celles qui pensent avoir un message à adresser à leurs camarades, suivent l'exemple de Lucienne Laurentie, et que de fraternelles discussions s'élèvent ici comme au camp. La lumière peut en jaillir... Au reste, avec une louable discréption, Lucienne Laurentie se contente de réclamer une prise de conscience sur le problème de l'Algérie. Cette prise de conscience, nous voudrions qu'elle s'étende à tous les drames qui déchirent la France. Sur le lit où elles sont clouées une partie de l'année, certaines déportées, grandes invalides de guerre, refusent absolument d'être cataloguées parmi les « Anciens Combattants », et se considèrent toujours comme des Combattantes, des Résistantes efficaces, d'une manière ou d'une autre. C'est un exemple...

Un film poignant.

### « Nuit et Brouillard »

Mardi 31 janvier 1956, le cinéma du Musée de l'Homme présentait un film d'Alain Resnais, « Nuit et Brouillard », qui vient d'obtenir, à l'unanimité des membres du jury, le prix Jean Vigo, récompense la plus appréciée des cinéastes.

Nous souhaitons que ce film bouleversant passe dans de nombreuses salles françaises. Il contribuera puissamment à rendre son sens exact et entier au mot de « déporté », que les requis du « S.T.O. » ont réclamé pour leur usage, et qu'un certain nombre de députés, pour des raisons que nous laissons à leur propre conscience le soin d'apprécier, ont cru bon de leur attribuer.

Ce film, inspiré par le livre d'Henri Michel et Olga Wormser, « Tragédie de la Déportation », fait surgir devant nos yeux des camps de concentration envahis par les herbes folles et la ruine (jusqu'à quand ? se demande-t-on...), prises de vues en couleurs auxquelles viennent se mêler des documents en noir; documents extrêmement précieux pris au moment de la libération par les alliés, ou trouvés sur des S.S. prisonniers et dus à des objectifs nazis. Par l'art du réalisateur et la voix émouvante de Jean Cayrol, auteur des dialogues, la vie du concentrationnaire est d'abord évoquée. Tout ceci nous est connu, et il y aurait, certes, beaucoup encore à faire dire aux images... Mais bientôt, son martyre se précise, le sadisme des nazis atteint son point culminant, des scènes d'un atroce vérité se succèdent. Voici la chambre à gaz, et le béton de ses murs arrachés en maintes places par des ongles crispés dont nous voyons la marque, voici, en gros plan, l'expression douloureuse de cadavres aux yeux ouverts, voici des corps que le feu du bûcher a surpris vivants et qui semblent repousser l'horreur de la souffrance et de la mort. Voici le défilé hallucinant des survivants qui dépassent, de loin, en horreur, le cortège des damnés dans l'Enfer de Dante. Oui, il faut que ces visions terribles s'imposent au regard de ceux qui oublient.

Dans la salle de projection, des spectateurs enfouissaient parfois la tête dans leurs mains, et des larmes brillaient dans l'obscurité.

A. F.

### UNE ENQUETE

#### DE « VOIX ET VISAGES »

Nombre de nos camarades sont mères de famille, et souvent aussi grand-mères... Voix et Visages ouvre aujourd'hui une enquête qui les intéressera particulièrement.

A quel âge les enfants doivent-ils être mis au courant des horreurs de la déportation et de la guerre ? Nos camarades parlent-elles à leurs enfants, ou petits-enfants, de leurs souvenirs du camps de concentration ? Estiment-elles qu'un pareil entretien est nécessaire ? Y voient-elles, au contraire, des objections ?

Comment s'y prennent-elles pour le faire ?

Nous espérons recevoir de nombreuses réponses dont nous publierons l'essentiel. Pour conclure, nous demanderons leur avis à des médecins-pédiatres estimés.

Adresser les réponses à la Rédaction de « Voix et Visages », 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7<sup>e</sup>).

## In Mémoriam Mme Paul Blancpain

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris la mort d'une grande amie de l'A.D.I.R. : Mme Paul Blancpain, née Louise Rimmerling, décédée le 25 octobre 1955 à Fribourg, en Suisse.

Lyonnaise d'origine, Mme Paul Blancpain était restée passionnément attachée à son pays. En 1914, elle avait déjà été à Fribourg à la tête du magnifique mouvement d'Aide Suisse à toutes les misères françaises. En 1945, dès le retour des anciennes déportées, elle offrait son concours pour l'organisation des séjours de repos en Suisse. Son nom reste tout particulièrement attaché à la maison du Guintz. Toutes les déportées qui y ont été reçues en 1946 ont gardé un souvenir ému et reconnaissant de cette femme au grand cœur qui avait tant fait pour rendre ce centre d'accueil reposant et bienfaisant. Comme l'a dit à ses obsèques M. Jean de Week « Mme Blancpain, parmi toutes les qualités qu'elle portait à un haut degré, possédait un extraordinaire sensibilité qui lui permettait de tout comprendre à demi-mot, qui guidait chacun de ses gestes, qui la poussait à se pencher sur toutes les misères physiques et morales et à trouver toujours la parole qui réconforte ».

Mme Blancpain était Chevalier de la Légion d'honneur.

À son mari, à ses enfants, les membres de l'A.D.I.R. et particulièrement les anciennes du Guintz expriment la part profondément compatissante qu'elles prennent à leur deuil.

M. I. DE POIX.

*Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.*

DE GAULLE.

## *A propos de notre Bulletin "Voix et Visages"*

Dans le compte rendu financier d'Anne-Marie Boumier, je relève ce propos, dû à un très légitime souci d'économie, que le coût de notre bulletin, *Voix et Visages*, soit 202.434 francs est élevé.

Or, je voudrais vous démontrer ici que *Voix et Visages* ne coûte pas cher. N'importe quel journaliste qui connaît le coût d'un petit périodique, vous le dirait aussi.

La somme de 202.434 francs ne représente que les frais de papier et d'impression. Une longue chaîne de travail, allant de l'information à la diffusion, est assumée bénévolement par plusieurs camarades. Elle comprend la recherche des renseignements, la rédaction des articles, la correction des épreuves, la mise en page, les allées et venues entre l'imprimerie et l'A.D.I.R., la collaboration nécessaire avec le proté, l'écriture des adresses et la mise sous bande, l'expédition... Ce qui représente nombre d'heures, toujours précieuses.

Imaginez un instant la France sans presse. Imaginez un instant l'A.D.I.R. sans son bulletin, qui apporte aux compagnies les plus éloignées un reflet de sa vie, un compte rendu de son activité, d'indispensables renseignements, et qui affirme, enfin, notre solidarité. Parmi plusieurs lettres d'adhérentes nous exprimant l'intérêt qu'elles portent au bulletin, je relève ces lignes d'une camarade

## LES ANCIENNES DEPORTÉES DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE remercient la Suisse

Le message suivant, transmis par l'Ambassade de France à Berne, a paru dans tous les journaux suisses, et dans les deux langues :

« Les anciennes déportées de la Résistance française ne veulent pas laisser s'achever cette année du dixième anniversaire de leur libération sans adresser à la Suisse, un message de vive et fidèle gratitude. C'est la Suisse qui a été, pour beaucoup d'entre elles, en effet, le chemin de leur liberté et elles se souviendront toujours de l'accueil si chaleureux et si spontané qui leur a été fait.

C'est en Suisse que de nombreuses anciennes déportées sont venues se soigner, retrouver le courage et le goût de vivre.

Que chacun de nos amis suisses veuille trouver ici l'assurance que rien n'a été oublié : ni les sommes qu'ils ont données, le franc du pauvre et l'aide considérable du Don Suisse, ni les soins médicaux totalement désintéressés, ni les dons de l'amitié, ni surtout cette amitié même si délicate et si généreuse. Puissent-ils être récompensés par cette pensée que, sans eux, beaucoup d'anciennes déportées françaises n'auraient pas retrouvé leurs forces, ni peut-être survécu. Elles ne l'oublieront jamais. »

Ajoutons qu'à l'heure actuelle, des familles suisses continuent à recevoir, chaque année, des déportées, qu'elles combinent matériellement. Une camarade, dont la santé est très atteinte, nous écrit : « Je suis en relations très suivies avec mes amis suisses, j'ai l'impression qu'ils font le groupe familial, et c'est bon. J'y vais tous les étés, et eux viennent ici aussi, ils ont été si délicats au moment où j'en avais tant besoin, et cela, je ne l'oublie pas... »

## LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE COMBATTANT VOLONTAIRE 1939-1945

Le Journal Officiel du 25 novembre a publié le décret concernant les conditions d'attribution de la Croix de Combattant volontaire 1939-1945.

Voici le texte de ce décret :

Article premier. — Peuvent prétendre, sur leur demande, à la Croix de Combattant volontaire 1939-1945 :

Les personnes qui, titulaires de la Carte du Combattant volontaire de la Résistance, telle qu'elle est définie par la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 et les règlements d'administration publique n° 50-358 du 21 mars 1950 et n° 51-550 du 5 mai 1951, ont servi dans une formation combattante au cours de la guerre 1939-1945 ; toutefois, cette dernière condition ne sera pas exigée des titulaires de cette carte qui remplissent l'une des conditions ci-après :

a) Ont obtenu la carte de déporté résistant ;

b) Ont reçu une blessure dûment homologuée comme blessure de guerre au cours d'actions dans la Résistance ou dans les rangs des Forces Françaises Libres ;

c) Ont été, pour des faits de résistance ou au titre des Forces Françaises Libres et à une date antérieure à celle de promulgation du présent décret, cités à l'ordre avec attribution de la croix de guerre.

Art. 3. — Les dossiers des candidats pourront comprendre une demande formulée sur papier libre.

Art. 4. — Un certificat constituant le droit au port de la Croix du Combattant volontaire de la guerre 1939-1945 sera délivré aux éventuels bénéficiaires, par décision du Ministre de la Défense nationale et des Forces armées.

Art. 5. — La Croix du Combattant volontaire 1939-1945 sera en bronze, du module d'environ 36 millimètres, et conforme au modèle déposé à l'Administration des Monnaies et Médailles.

Analogue à celle instituée pour les combattants volontaires de la guerre 1914-1918, elle portera à lavers les mots « République Française » et au revers l'inscription « Croix du Combattant volontaire 1939-1945 ».

Elle sera suspendue à un ruban par un anneau sans bellième.

Le ruban, d'une largeur de 36 millimètres, sera du rouge de la Croix de guerre 1939-1945 avec, au milieu, une bande verte de 8 millimètres et, à 1 millimètre de chaque bord, une bande jaune de 4 millimètres.

Les ayants droit devront se procurer la croix à leurs frais.

Art. 6. — Passé le délai de cinq ans, à compter de la publication du présent décret, toute demande en vue de bénéficié de la Croix du Combattant volontaire sera frappée de forclusion.

Art. 7. — La Croix du Combattant volontaire 1939-1945 sera considérée comme un titre de guerre lors de l'examen des dossiers de candidature à un grade dans la Légion d'honneur ou à la Médaille militaire sur le contingent relevant d'un département militaire.

Art. 8. — La Croix du Combattant volontaire 1939-1945 prendra place immédiatement après la Croix du Combattant volontaire 1914-1918.

Art. 9. — Une instruction établie par le Ministre de la Défense nationale et des Forces armées fixera les conditions dans lesquelles les candidats devront constituer leur dossier et désigner l'autorité qualifiée pour le recevoir.

Anne de SEYNES.

## LA VIE DE NOS SECTIONS

## PUY-DE-DOME

Arrivant de New-York, d'où toutes nos camarades des « Friends of A.D.I.R. Inc » et Caroline Ferriday envoient à celles de France leurs meilleures pensées, je faisais route vers Alger où je devais rencontrer Kouri. Je me suis arrêtée à Vichy où j'ai été reçue par « Mamine » une « sœur de camp ». Grâce à elle et à « Mimi », nous sommes allées à Royat où avait lieu le 11 décembre 1955, un déjeuner qui réunissait les adhérents de l'A.D.I.R. du Puy-de-Dôme et des départements limitrophes. Nous y avons été merveilleusement accueillies. Nous étions une trentaine, réunies par la déléguée de Clermont, Maguy Degeorge, dans un cadre coquet, autour d'un excellent banquet (l'hôtel est tenu par un charmant ménage de déportés).

Nous avons eu d'abord une pensée émue pour les disparus, nous avons parlé des absentes et après l'évocation traditionnelle des souvenirs et l'énumération de nouvelles diverses, nous avons voté une motion de protestation contre l'attribution du titre de « déporté » aux S.T.O. Nous avons décidé d'écrire à ce sujet une lettre à nos députés, lettre que nous avons signée le jour même.

Nous avons ensuite échangé quelques précisions sur des questions pratiques comme celles de l'obtention des cartes de déporté et des réformes.

Nous avons terminé notre réunion en adressant à notre Secrétaire générale, Anise Postel-Vinay, une lettre de regrets bien sincères pour son absence parmi nous.

Nous avons conclu en nous séparant que, même si les nécessités matérielles de la vie courante nous séparaient, nous devions restées unies par la pensée, et savoir en particulier nous élire au-dessus des querelles personnelles pour de-

meurer groupées quoi qu'il arrive, comme nous l'étions pendant la résistance et dans la souffrance, et notamment pratique l'entraide sociale chaque fois que nous le pouvons.

A.-M. KRUG-BASSE.

P.S. — N'oublions pas de noter qu'assistait au banquet une adorable « petite fille d'A.D.I.R. » âgée de 3 ans, je crois. C'était, en tout cas, la plus sage de nous toutes.

## RHONE

Depuis longtemps la Section de Lyon ne faisait plus parler d'elle et la déléguée fait ici son « mea culpa ».

Et puis, avant l'Assemblée générale, Anise Postel-Vinay et Lise Lesèvre eurent l'idée lumineuse de « descendre » le samedi 21 janvier dans notre « cité de brouillard » (réputation bien surfaite).

Une douzaine de camarades répondirent à l'invitation. Ce fut d'abord l'occasion de renouer connaissance après parfois plus de 10 ans !

Anise Postel-Vinay et Lise Lesèvre nous parlèrent de tout ce que l'A.D.I.R. entreprend et réussit pour maintenir dans notre monde, à la mémoire si courte, le souvenir de notre expérience concentrationnaire et l'Esprit de la Résistance pour lequel tant des nôtres ont donné leur vie.

La réunion se termina par des échanges de vue et des conseils donnés à titre plus personnel. Toutes nous avons décidé de nous voir plus souvent, en réunions amicales et j'espère que, très bientôt, la première de ces réunions vous rendra compte de l'Assemblée générale de Paris.

Merci à Anise et à Lise de nous avoir ainsi permis de nous retrouver si sympathiquement.

## Service Social

Nous prions les adhérentes, titulaires d'une pension temporaire, de bien vouloir nous en aviser six mois avant l'expiration de la période triennale, ceci pour nous permettre de faire passer le dossier devant la Commission Médicale suffisamment tôt, et d'éviter ainsi une interruption dans le paiement de leur pension.

De même, il serait bon, lorsque le temps demandé pour l'instruction d'un dossier, paraît d'une longueur excessive, de nous le signaler, afin que nous puissions intervenir.

Lorsqu'une recherche est demandée, prière d'indiquer le nom de jeune fille, des femmes mariées, le prénom, et l'adresse.

## ELECTION DU BUREAU pour 1956

Le Conseil d'administration du 15 février 1956 a élu son bureau.

Présidente : Mme Delmas.

Secrétaire générale : Anise Postel-Vinay.

## AVIS

Le 241, boulevard Saint-Germain, où siège désormais l'A.D.I.R., est à la station de métro : « Chambre des Députés ». Les autobus 63, 83, 84, 94 s'arrêtent juste devant.

## Carnet Familial

## DECES

Notre camarade Mme Crétin est décédée le 9 décembre 1955 à Paris.

MM. Marcel Declercq et François Dubuisson, décédés les 9 novembre 1955 et 4 décembre 1955 à Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), neveu et beau-frère de notre camarade Mme Juliette Dubuisson.

M. César Gerondeau, père de notre camarade Suzanne Gerondeau (décédée à son retour de déportation), est mort le 22 décembre 1955.

Notre camarade Mme Pétillon, N.N. du block 32, est décédée à Rennes en décembre 1955.

Notre camarade Mme Schlayer est décédée à Paris le 9 janvier 1956.

M. Stoinsky, mari de notre camarade Mme Stoinsky, est décédé à Clichy le 7 décembre 1955.

M. Pierre Souloumiac, mari de notre camarade Suzanne Hiltermann (au camp Tutty) et frère de notre camarade Simone Applegate (au camp Simone Join), est décédé le vendredi 3 février 1956 à Ballizy, par Lonjumeau (S.-et-O.).

## NAISSANCES

Jean-François, petit-fils de notre camarade Mme Billard, déléguée de la Section parisienne. Paris, le 27 janvier 1956.

Fabienne, quatorzième petit-enfant de notre Présidente, Mme L.-R. Delmas. Décembre 1955.

Christian, fils de notre camarade Mme Jaffrain-Hellard. Langueux, le 14 décembre 1955.

Dominique, petit-fils de notre camarade Mme Marie, déléguée du Maine-et-Loire. Les Ponts-de-Cé, le 30 décembre 1955.

Xavier, fils de notre camarade Mme Robin Zavadil. Conflans-Ste-Honorine, le 30 novembre 1955.

François Brion, fils de notre camarade Françoise Virol-Brion. Colombes, octobre 1955.

Thierry, troisième fils de notre camarade Mme Toussaint. Villeneuve-le-Roi, le 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Rectificatif au bulletin de novembre-décembre 1955 : Nicole, Alain, Claude, Monique, Michèle, Danièle Prellier sont heureux de faire part de la naissance de leur petit frère Jean-Luc, petit-fils de Madeleine Billard, ex-déportée, et fils de Micheline Billard, épouse Prellier, ex-internée, et de Maurice Prellier, résistant.

Catherine Carrère, petite-fille de Mme Auba, de Toulouse. Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or), février 1956.

## MARIAGE

Notre camarade Ginette Monet a épousé M. Aimé Billard. Aix-les-Bains, décembre 1955.

## RECHERCHES

1286 Mme Alice Charroin, St-Julien-en-Génevoux (Hte-Savoie).

1386 Mlle Geneviève Morand, Annecy (Hte-Savoie).

1183. Mme Marie Moreilleras, Seyssel (Hte-Savoie).

1422 Mme Alberte Lemeur-Leroux, Harfleur (Seine-Maritime).

2061 Mme Yseult Saulnier, Villeurbanne (Rhône).

46 Mme Marie-Louise Streisguth, Lyon (Rhône).

1160 Mme Colette Wébert, Vesoul (Hte-Saône).

A STRASBOURG

## Solennel Hommage aux Victimes de Mauthausen

Le 15 janvier dernier, à Strasbourg, une cérémonie nationale a eu lieu, au cours de laquelle un hommage solennel fut rendu à un convoi de 48 corps de victimes françaises de la déportation, rapatriées du camp de Mauthausen (Autriche).

Un emplacement particulier avait été réservé au drapeau de l'A.D.I.R., représentée par notre déléguée, Mme Strohl.

A cette cérémonie, présidée par M. Vincent Badie, ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, assistaient M. le Préfet du Bas-Rhin, M. le Gouverneur militaire de Strasbourg et M. le Maire de Strasbourg.

M. Vincent Badie prononça une longue allocution dont voici un passage :

... « Les survivants de cette tragédie conserveront jusqu'à la fin de leur vie la vision de la sinistre carrière où tant de leurs compagnons sont tombés sous les coups, sous les balles des S.S. ou simplement d'inanition, de désespoir.

Ils n'oublieront jamais certaines scènes atroces au point qu'elles sont à peine croyables, telle celle au cours de laquelle les nazis, pour fêter l'anniversaire de leur Führer, précipitèrent du haut de la carrière, plus de 50 malheureux qui allèrent s'écraser aux pieds des autres déportés. Jusqu'à leur dernier souffle, les anciens de Mauthausen demeureront hantés par le souvenir de l'escalier de la mort que, jour après jour, ils durent gravir, affamés, épuisés, pliant sous le poids de leur charge de granit.

Sur 200.000 déportés et internés de toutes nationalités qui franchirent les portes de Mauthausen, 24.000 seulement sont sortis vivants, et dans quel état pitoyable ! Sur 12.500 Français, 2.500 purent échapper au massacre.

Ainsi, 176.000 personnes ont trouvé la mort dans cette enceinte, tuées à coups de gourdin, à coups de pied, fusillées, pendues, gazées, brûlées dans les fours crématoires jusqu'au jour où, faute de carburant, leurs corps allèrent s'entasser dans un charnier. C'est là qu'on les a retrouvés, c'est de là que proviennent les restes des victimes auxquelles l'héroïque ville de Strasbourg a tenu aujourd'hui à rendre un solennel hommage. »

Ces paroles produisirent une profonde impression. Mais on entendit aussi cette réflexion : « M. Vincent Badie, qui a voté pour l'attribution du titre de déporté aux S.T.O., n'a sûrement pas médité son propre discours... »

## LE FROID



Cet émouvant croquis, pris au camp même, sur un fragment de papier-journal, par Janette DE MINI, peut être reproduit en cartes postales.

Solidarité, au profit...

On peut également s'en procurer au siège, 241, boulevard Saint-Germain.

## Manifestation de Fossoli-Carpi

Le jeudi 8 décembre 1955, sur les lieux de l'ancien camp de concentration de Fossoli, en Italie, s'est ouverte la « Manifestation Nationale pour la célébration de la Résistance dans les camps de concentration ».

L'A.D.I.R. était représentée par deux camarades de la Section savoyarde. La délégation française, comprenant divers groupements d'anciens déportés et d'anciens Résistants, fut, paraît-il, très applaudie, et nos camarades furent particulièrement touchées par l'accueil chaleureux qu'elles reçurent.

En présence des délégués de Belgique, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Bulgarie, Luxembourg, République Fédérale allemande et d'Autriche, d'une délégation de la F.I.R., dont son secrétaire général, André Leroy, des services religieux des différents cultes ont été célébrés, des couronnes furent déposées au stand de tir de Cibano où furent fusillés 68 patriotes italiens.

L'après-midi, en présence de 50.000 personnes, se tint une grande commémoration, sur la place des Martyrs de Carpi, au cours de laquelle fut déposée de la terre venant de différents camps de concentration et lieux de martyre.

De l'avis de nos déléguées, le comité promoteur de la manifestation s'est montré parfait; il a, notamment, gardé une neutralité politique complète.

Le vendredi 9, tous les participants étrangers et italiens, sous la présidence de M. le maire de Modène, tous les participants étrangers et italiens se rencontrèrent dans une assemblée à l'issue de laquelle fut adopté à l'unanimité un appel dont nous extrayons ce passage :

### APPEL

En ce dixième anniversaire de la Libération,

Nous qui sommes venus ici de toute l'Europe pour célébrer en communion fraternelle toutes les victimes des camps d'extermination;

Nous qui avons survécu aux tortures de la faim, du froid, et des coups, qui avons échappé à la mitraille et à la peine de mort;

Nous qui avons lutté;

Nous qui avons recueilli et fait notre le serment des morts et des survivants; Nous lançons aux peuples un Appel au Souvenir :

N'OUBLIEZ JAMAIS !

## VENTE DE SOLIDARITÉ DE L'A.D.I.R.

sous le haut patronage de son Excellence M. Alexandre PARODI

Ambassadeur de France, Président des Amis de l'A.D.I.R.

en faveur de ses œuvres sociales

**Le SAMEDI 10 MARS**

de 10 à 19 h.

dans les Salons de la Sorbonne, 47, rue des Ecoles, Paris-5

BAR - ALIMENTATION - CONFISERIE - TISSUS - BONNETERIE - LAYETTE - LINGE DE MAISON  
PRODUITS FERMERS - PAPETERIE - OBJETS D'ART - BAZAR - FLEURS

Livres autographiés par leurs auteurs le Samedi 10 Mars, de 15 à 19 heures

LIVRAISON : à domicile, des commandes d'alimentation et objets de bazar dépassant 5000 f.

Cet avis tient lieu d'invitation

**Le DIMANCHE 11 MARS**

de 14 à 19 h.